

ne tarda pas à se faire remarquer non seulement par son amour du travail, mais encore par sa gravité précoce, et son maître le choisit pour faire répéter leurs leçons à ses condisciples moins bien doués que lui. A dix-sept ans, il accepta un poste de fonctionnaire inspecteur de la vente et de la distribution des grains; à dix-neuf ans, K'oung épousa K'I KOUAN-CHE ou CHANG KOUAN, qui appartenait à la famille K'i du royaume de Soung; il en eut l'année suivante un fils qu'il appela PÉ YU qui mourut à 50 ans avant lui. Agé de vingt ans, K'oung fut chargé du contrôle des greniers publics. A vingt et un ans, sa réputation étant devenue grande, il fut nommé inspecteur général des campagnes et des troupeaux, avec mission de réprimer les abus. Pendant quatre ans, il remplit ses fonctions avec un zèle qui lui permettait d'aspirer à de hautes dignités, lorsque la mort de sa mère, à peine âgée de quarante ans, en 528, lui fit prendre une retraite de trois ans, renouvelant ainsi une coutume qui est encore aujourd'hui en usage en Chine. Confucius continua à se perfectionner dans l'étude de la philosophie; il fit (518) une visite à la ville de Lo, près de la ville actuelle de Ho Nan, où l'on place le récit apocryphe de son entrevue avec le célèbre LAO TSEU. En 517, l'État de Lou étant en pleine anarchie, Confucius se retira à la Cour de Ts'i, puis il revint dans son pays, où, pendant quelques années encore, il n'occupa aucune fonction publique. TCHAO KOUNG, prince de Lou, étant mort en exil, eut pour successeur (509) son frère TING KOUNG qui, en 501, nomma Confucius gouverneur de la ville de Tchoung Tou, poste dans lequel il se distingua tellement que, l'année suivante, il était nommé ministre des Travaux Publics, puis ministre de la Justice. Meng Tseu¹ dit : « Les mémoires disent que quand Confucius était trois mois sans être employé par aucun prince, il lui semblait qu'il lui manquait quelque chose; que, quand il quittait une principauté, il emportait avec lui des présents (pour les princes auxquels il se proposait d'offrir ses services) ».

La prospérité de l'État de Lou sous la sage administration

1. III, ch. II, pp. 437-8.